

Déclaration de la délégation britannique (Londres, 28 mars 1949)

Légende: Le 28 mars 1949, la délégation britannique aux négociations des Cinq sur la mise en place du Conseil de l'Europe remet à ses partenaires une note préparatoire sur le déroulement et sur les objectifs de la phase finale de leurs travaux.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Europe - Historical archives of the Council of Europe, Strasbourg. Preparatory Conference on the Establishment of a Council of Europe (London 28/3-12/4, 1949), 0017.

Copyright: (c) Archives historiques du Conseil de l'Europe

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_la_delegation_britannique_londres_28_mars_1949-fr-d663f3e7-4514-4970-9732-eab1ece68bb4.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

Déclaration du délégué du Royaume-Uni (Londres, 28 mars 1949)

Je ne dirai pas que cette rencontre constitue un grand événement car, ainsi que vous le savez, nous sommes ici en tant que fonctionnaires chargés de préparer les décisions officielles que prendront nos Ministres. Mais, du moins, je peux dire que ceci est le commencement d'une grande entreprise et je salue, au nom des cinq Puissances qui ont effectué les travaux préparatoires, la présence parmi nous aujourd'hui des représentants du Danemark, de l'Irlande, de l'Italie, de la Norvège et de la Suède.

2. Bien que vous les connaissiez parfaitement, permettez-moi de rappeler brièvement les quelques faits historiques auxquels nous devons d'être aujourd'hui réunis. Si l'idée d'une plus grande unité parmi les nations européennes hante depuis longtemps l'esprit des hommes, c'est seulement depuis un an ou deux qu'elle a commencé à prendre une forme concrète. En ce qui concerne mon Gouvernement, c'est le 22 Janvier 1948 que M. Bevin esquissa à la Chambre des Communes sa vaste conception d'une union occidentale. Par la suite, comme vous le savez, cette idée trouva son expression dans la conclusion du Traité de Bruxelles qui, défensif en partie, traite également des problèmes économiques, sociaux et culturels. En même temps, l'idée d'une plus large unité en ce qui concerne ces problèmes fut, pour une grande part grâce à l'heureuse initiative du Gouvernement français, développée, d'une part officiellement, à l'occasion de différentes rencontres du Conseil consultatif du Traité de Bruxelles, et d'autre part officieusement, à l'occasion de conférences du Mouvement européen. Finalement, il fut décidé de réunir à Paris pour étudier ce problème, un comité composé de représentants des Puissances de Bruxelles. Ce Comité remit son rapport à la fin de Janvier, à temps pour être examiné lors de l'avant-dernière réunion du Conseil consultatif. La Commission permanente du Traité de Bruxelles fut chargée d'élaborer une brève déclaration de principe susceptible d'être approuvée par tous les Gouvernements, et qui constituerait une base de discussion pour une plus large conférence à laquelle les Etats si heureusement représentés ici seraient invités. Cette déclaration de principe vous est soumise aujourd'hui. Je dois seulement insister sur le fait, ainsi que je vous l'ai dit, qu'elle constitue une base de discussion et que nous aimerions qu'en fait elle puisse être utilisée comme telle.

3. Vous verrez que nous avons été inspirés par le souci de procéder par étapes. En d'autres termes, le noyau des cinq Puissances de Bruxelles fut tout d'abord créé, et maintenant nous proposons d'adjoindre cinq autres Puissances à ce noyau, de manière à créer un noyau encore plus grand.

Nous avons, dans ce domaine, été inspirés par le principe du voisinage géographique, mais nous imaginons naturellement que le Conseil de l'Europe, quand il sera formé, pourra inclure d'autres Etats que ceux qui sont représentés dans cette salle. La détermination de la date exacte où de tels pays se joindront à nous devra, sans aucun doute, faire l'objet de nos délibérations.

4. L'objet de la présente réunion préparatoire est de réaliser, si possible, un accord sur un projet à soumettre à nos Ministres. Il est vraisemblable que ceux-ci pourront se réunir peu de temps après Pâques. Le mieux serait que nous puissions nous mettre d'accord sur le texte même d'un projet d'Instrument diplomatique. Mais avant que nous n'en venions à l'élaboration de celui-ci, nous devons essayer de réaliser un accord sur les principes, et ceux-ci nécessitent des décisions d'ordre politique.

5. Lorsqu'un accord sur les questions politiques sera en vue, je suggère que nous constituions un Comité Juridique et de Rédaction, chargé de donner une forme juridique à ces questions de principe. Si quelque difficulté sur un point de principe particulier venait à se présenter, nous pourrions peut-être former un sous-comité, émanation de la présente conférence, qui serait chargé d'y trouver une solution.

6. Je voudrais suggérer, en ce qui concerne notre présente réunion, d'experts qu'il n'y soit pas donné trop de publicité. Toute décision à laquelle nous arriverons ne pourra être prise qu'ad referendum, les décisions finales étant du ressort de nos Ministres qui les prendront en pleine connaissance de leurs responsabilités parlementaires et dans le souci d'amener leurs parlements respectifs à ratifier l'Instrument diplomatique qu'ils seront à même, espérons-le, de signer. Il peut sans doute y avoir certaines fuites dans la presse, sur ce qui se dit dans cette pièce. Je vous prie instamment de veiller à ce que de telles indiscretions soient réduites au minimum. Je suggère de tenir la Presse informée en lui remettant des communiqués, les plus complets

possible, encore qu'ils puissent ne pas présenter d'intérêt particulier.

7. En ce qui concerne la procédure, nous pensons que l'acte final de la présente conférence devrait contenir des dispositions relatives à une sorte de Commission préparatoire, dirigée par un secrétaire exécutif, assisté du personnel nécessaire. Il reviendra à cette Commission préparatoire, dans la période comprise entre la signature de l'Instrument diplomatique et sa mise en vigueur, de faire le nécessaire pour préparer la première réunion du Conseil de l'Europe, de telle façon que celle-ci puisse se tenir en temps voulu et à l'endroit choisi. Considérant que pour des raisons évidentes, la période comprise entre la mi-août et la mi-septembre paraît être celle qui convient le mieux à des parlementaires absorbés, nous pouvons peut-être avoir présente à l'esprit l'idée de signer l'Instrument diplomatique au début du mois de mai, son entrée en vigueur pouvant avoir lieu au début du mois d'août. Je suggère que nous ne perdions pas de vue ce programme.

8. Un mot pour terminer. Le Conseil de l'Europe, tel que nous le concevons, est un instrument principalement destiné à rapprocher plus étroitement les Etats européens, qui, pour une large part, ont une histoire commune et des façons de vivre semblables, éléments qu'on appelle parfois civilisation. C'est à dessein que nous ne traiterons pas des matières relatives à la défense. Ainsi, il ne pourra pas être dit que notre projet soit dirigé contre qui que ce soit. Néanmoins, nos pays respectifs connaissent certaines traditions, certains principes, et certains standards qui, dans le monde d'aujourd'hui, se trouvent de plus en plus menacés. Le Conseil de l'Europe pourra principalement s'attacher à préserver ces principes. Ainsi, il fera entendre dans le monde entier la voix de l'Europe. Si ceci doit être réalisé, il doit y avoir des moyens qui nous permettront de formuler nos principes et idéal communs en ce qui concerne les choses de l'esprit – et par ce mot, j'entends l'activité culturelle, le règne de la Loi et les Droits de l'Homme – ou ce qui concerne les choses matérielles, tels le progrès économique et social, et la politique de coopération. Le projet de Conseil de l'Europe qui, dans ses grandes lignes, vous est soumis pour discussion et critique, est destiné à réaliser cette fin. Je ne voudrais pas, au cours de cette brève introduction, entrer dans le détail du projet, car j'espère que les Cinq Puissances auront la possibilité d'exposer et de justifier leurs propositions au cours de nos travaux. Je voudrais seulement ajouter ceci: l'organisme dont nous suggérons la création est d'un type entièrement nouveau, il est en partie – peut-être principalement – gouvernemental, mais pour une part considérable il est également non-gouvernemental. Son fonctionnement satisfaisant demandera donc non seulement un grand enthousiasme, une grande habileté organisatrice et une grande ingéniosité, dans l'adaptation des vieilles procédures et dans la découverte des nouvelles, mais également une grande prudence. Si nous allons trop vite de l'avant, nous pourrions nous apercevoir que si les pressions engendrées par la nouvelle machine étaient trop fortes, le Conseil, dont nous espérons tant, entraverait le progrès de la cause européenne plus qu'il ne la ferait avancer. Si, par contre, nous mettons sur pied une machine pratique, et plus particulièrement une machine en laquelle les Gouvernements aient confiance, nous pourrions, - et je suis sûr que nous le ferons – aider nos Ministres à prendre une décision historique qui, pour les générations à venir, aura la meilleure influence sur le développement de l'Europe.